

Monsieur

J'apprends que l'assayre de Subs de Dett & F.
Foullou, se doibt demain juger distinctuem^t
par le Grand Conseil de Guirre. Combien g.
Son M^{re} a la priere que j'ay en tis
dernierement, sembloit accorder le renvoy de
cette Cause, a M^{rs} de la Cour de Gueldres.
Ce qui me meut a l'instance de la Refae
de qui se trouve mal, de vous requier
de vouloir prendre la peine de m'en parler a Son
M^{re} et adresser ce porteur (Subnomme)
a ce qui s'ajustera avoir avecques Jelle
pour en requier tout semblable le Susd.
Renvoy. Sur ce je suis

Monsieur

Wetlandt sculder
Guillaume van der Laef

Haag ce deni August 1633

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the upper half of the page.]

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the lower half of the page.]

Monsieur

M
Monsieur Huygens
Peregrinus de Leyden
Com. Secret. d. Sm. a. l. d.

